

Le Mouvement du Bénévolat Associatif
vous conseille, vous renseigne et vous oriente sur :

- La rédaction ou modification de vos statuts
- L'élaboration du règlement intérieur
- L'organisation et le fonctionnement interne de votre association
- L'enregistrement ou la cessation d'activité de votre association
- L'obtention de la Reconnaissance d'Utilité Publique, (conditions et avantages)
- L'obtention d'un Agrément, (conditions et avantages)
- Les droits et obligations du monde associatif
- La responsabilité de l'association, des dirigeants et des bénévoles
- Les ressources de l'association et sa fiscalité
- Les Associations de type loi de 1901,
- Les Associations de type code civil local
- Les spécificités des associations sportives et culturelles
- Les Fédérations



CENTRE DE FORMALITÉS DES ASSOCIATIONS

- Les associations peuvent y téléphoner, écrire ou rencontrer des spécialistes du monde associatif,
- L'orientation juridique, fiscale et comptable y est assurée, ainsi que le conseil, l'assistance et la mise à disposition de modèles ou de formulaires divers,
- C'est aussi : la gestion d'un fichier national des associations, un service complet de gestion administrative; des accords particuliers pour la gestion de dossier et de contentieux juridique par des avocats spécialisés.

TOUTE L'INFORMATION UTILE ET PRATIQUE

- L'Officiel des Associations (revue trimestrielle).
Cette revue vous renseigne sur les activités de votre mouvement et sur la vie associative en général (législation, fiscalité, chiffres utiles, petites annonces, etc.)
- 08 92 350 325 Service de renseignements et de mise en relation avec les services souhaités, ainsi que les structures locales du Bénévolat Associatif.
(0,34€ la minute.)
- Site Internet www.benevolat.org

SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉS

Le Mouvement du Bénévolat Associatif assume un rôle de médiateur auprès de diverses instances, telles que URSSAF, Impôts, SACEM, etc.